

VIVRE A VEUREY

MAGAZINE

N° 128 AVRIL 2026

L'ACTUALITE MUNICIPALE
ET ASSOCIATIVE



www.veurey-voroize.fr



commune
Veurey-Voroize



l'appli :
PanneauPocket

édito



Je tiens, tout d'abord, à remercier tous ceux qui se sont déplacés pour voter le 15 mars et ainsi faire vivre la démocratie. Je remercie également les Veurois qui ont accordé leur confiance aux membres de la liste Veurey Solidarité et Esprit de Village pour les six prochaines années.

Lors de la séance du conseil municipal public qui a eu lieu le vendredi 20 mars, essentiellement consacré à l'installation du nouveau conseil, les élus m'ont également renouvelé leur confiance en m'élisant maire et je les en remercie sincèrement.

Le 15 mars, vous avez également voté pour les élus communautaires pour la représentativité de la commune à la Métropole (Pour Veurey un élu et un suppléant). Comme lors du dernier mandat, je démissionne de cette instance afin de me consacrer uniquement au village et Mr Guy Jullien sera le conseiller communautaire au sein de Grenoble Alpes Métropole.

Vous pouvez compter sur mon engagement ainsi que celui de toute l'équipe pour faire de Veurey un village dynamique et solidaire où il fait bon vivre.

Prenez soin de vous,

Pascale Rigault

Ps : vous trouverez ci-joint la charte de l'élu lue lors du conseil municipal et adoptée pour l'ensemble des élus.

VIVRE À VEUREY

Directrice de la publication : Pascale Rigault

Conception : Aurore Lepecq et Maude Lazzarotto

Rédaction : Mairie, associations et GAM

Visuels : Mairie, la Metro.

Déposer articles et photos sur : articles@veurey.fr /

Date limite d'envoi des fichiers pour le n°129 d'avril : **Lundi 20 avril**



Imprimé sur
papier
100% recyclé

DANS CE NUMÉRO



VIE MUNICIPALE
04 > 08



VIE ASSOCIATIVE
10 > 13



JOB D'ÉTÉ
15

AGENDA

- **11 avril : stage de yoga**, par les associations "GV" et "Corps & Vie" de 10h à 17h30, à la salle des fêtes
- **18 avril : journée d'initiation** organiser par l'association de KMVV de 9h à 12h, à la salle des fêtes
- **24 avril : séance de contes** tout public à 17h30, au Centre de loisirs des Petits Malins

ÉTAT CIVIL

DÉCÉS :

Mme MEILLAND-REY née WONDREGITZ Chantal décédée le 6/03/26 à LA TRONCHE

INFOS MAIRIE

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE :

Lundi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mardi : 8h00 - 12h00


Mercredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Jeudi : 8h00 - 12h00

Vendredi : 8h00 - 12h00


Des r.d.v visio sont possibles mardi, jeudi et vendredi après-midi pour les services de l'Etat Civil et de l'Urbanisme.

NOUS CONTACTER :

 04 76 85 16 80

 mairie@veurey.fr

 www.veurey-voiroize.fr

 commune de veurey-voiroize

 ccasveureyvoiroize@orange.fr

À VEUREY-VOROIZE, UNE RÉÉLECTION DANS UNE AMBIANCE « ESPRIT DE VILLAGE »

Dimanche **15 mars 2026**, les habitants de Veurey-Voroize étaient appelés aux urnes pour les **élections municipales**. Dans ce village de 1 129 électeurs inscrits, 518 personnes se sont déplacées pour participer à ce moment important de la vie locale. Une seule liste était présentée, menée par la maire sortante, **Pascale Rigault**, qui est ainsi réélue pour un second mandat à l'issue du scrutin. Sur les **518 votants**, 30 bulletins ont été déclarés nuls et 26 blancs, portant le nombre de **suffrages exprimés à 462**.



Au-delà des chiffres, cette journée électorale s'est surtout déroulée dans un esprit fidèle à celui du village : **simple**, **calme** et **convivial**. Le dépouillement, organisé dans la foulée de la fermeture du bureau de vote, s'est tenu dans une atmosphère détendue, rassemblant habitants et membres de l'équipe municipale. La nouvelle équipe reflète un équilibre entre élus sortants et nouveaux visages, mêlant **expérience** et **renouveau**. Un choix qui illustre la volonté de poursuivre les actions engagées tout en apportant un regard neuf pour les années à venir.

À Veurey-Voroize, cette élection s'inscrit ainsi dans la **continuité d'une vie communale dynamique**, portée par **l'implication de ses habitants**.



**Entre expérience et renouveau :
Votre nouvelle équipe municipale, engagée pour le village.**



Pascale Rigault
Maire



Véronique Eugène
1er adjointe :
Solidarité,
Action Sociale,
Vivre Ensemble



**Jean-Michel
Detroyat**
2ème adjoint :
Finances



**Nadia
Bouchareb**
3ème adjointe :
Education,
Enfance,
Jeunesse



**Jean-Marc
Quinodoz**
4ème adjoint :
Travaux,
Grands projets,
Urbanisme



Guy Jullien
Délégué
À la Metro



**Danielle
Bret Drevon**
Commission
Associations



Denis Croutsch
Commission
Sécurité



**Maude
Lazzarotto Dap**
Commission
Communication



Aurore Lepecq
Commission
Communication



Laurent Causse
Commission
Embellissement



**Sebastien
Lemauff**



**Axelle
Noré**



**Philippe
Robin**



**Claire
Vandeveld**



**Catherine
Zwolakowski**



**Philippe
Monier**

Charte de l' élu local

E N APPLICATION DE L'ARTICLE L 1111-12

du code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles **L1111-13** et **L 1111-14**. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local.

1 - Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2 - L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 - L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 - L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5 - Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6 - L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7 - Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8 - L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

UN NOUVEAU SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ AU CŒUR DU VILLAGE

Dans une démarche en faveur de l'environnement, un **site de compostage partagé sera bientôt inauguré Place du Perron**. Il permettra aux habitants, notamment en logement collectif ou sans terrain, de trier et valoriser leurs déchets alimentaires. La Métropole accompagnera sa mise en place et son fonctionnement avec un suivi renforcé pendant un an.

Des formations gratuites à la gestion d'un site de compostage partagé sont proposées. Animées par Terre Climat et Environnement, ces sessions d'une demi-journée s'adressent à tous les habitants souhaitant s'impliquer davantage, notamment en devenant référents du site. La prochaine formation aura lieu le **samedi 11 avril de 9h à 12h30 à Meylan**, sur inscription.

Les habitants intéressés par l'utilisation du composteur sont invités à se faire connaître auprès de la mairie. L'accès au site sera sécurisé par un cadenas à code, communiqué uniquement aux personnes inscrites.

Nous vous attendons nombreux pour participer à cette initiative collective en faveur d'un village plus durable !



“Remerciement particulier à Jean-Michel May pour cette initiative que nous concrétisons à l’occasion de ce nouveau mandat”

Laurent Causse, Commission Embellissement

**JETER MOINS,
TRIER PLUS,
FAIRE FACE !**

Trier ses déchets alimentaires EN COMPOSTAGE PARTAGÉ

**OUVERT
À TOUS !
VENEZ
NOMBREUX**



*Venez récupérer votre
bioseau pour participer !*

INAUGURATION DU NOUVEAU SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Place du Perron, 38 113 Veurey-Voroize

Mercredi 15 avril, 17h30



Des formations gratuites pour tout savoir sur le compostage partagé
grenoblealpesmetropole.fr/dechetsalimentaires
0 800 500 027

Financé
par



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes


**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**



L'association **Racont'thé** a tenu son assemblée générale le 24 février dernier. Ce fut l'occasion de revenir sur les beaux moments de l'année écoulée et de présenter les projets à venir, toujours guidés par l'envie de transmettre le goût des histoires. Au printemps, Racont'thé proposera une séance de contes tout public au centre de loisirs des Petits Malins, le **vendredi 24 avril à 17h30**. Pendant 40 minutes, petits et grands pourront se laisser porter par des histoires savoureuses sur le thème de la gourmandise... Un moment convivial à partager en famille.



À l'arrivée des beaux jours, l'association organisera une **balade contée sur le thème de la nature**, le **dimanche 28 juin à 10h**, sur le **Chemin d'Art de Montaud**. Une promenade ponctuée de récits poétiques et malicieux, pour redécouvrir autrement les paysages et la richesse de notre environnement.

Enfin, Racont'thé lance un appel à toutes celles et ceux qui aiment raconter ou partager des histoires : les conteuses de l'association seraient ravies d'accueillir de nouvelles voix.



SÉANCE DE CONTES TOUT PUBLIC

Vendredi 24 avril 17h30
Aux Petits Malins

Entrée libre, même pour les
non-adhérents

SUR LE THÈME DE LA
GOURMANDISE



Centre de Loisirs
Les petits malins
1, rue des clos

STAGE DE YOGA

Samedi 11 avril de 10h à 17h30, a Veurey-Voroize

Bonjour,

Les associations "GV" de Veurey-Voroize et "Corps & Vie" ont le plaisir de vous présenter leur dernier stage de l'année 2025-26 à Veurey.

TARIFS :

- 1/2 journée : 40 euros
- Journée : 60 euros
- Couple : 10% de remise
- Tarif Schneider GSE :
1/2 journée : 21€
la journée : 42€

LIEU :

Salle des fêtes
5 rue du Perron,
38113 Veurey-Voroize

INFOS ET INSCRIPTIONS :

annickjullienmail.com

AU PROGRAMME :

10h-13h

Pratique du yoga, chant de mantra, méditation, relaxation

13h-14h

Repas partagé

14h-15h30

Promenade en nature jusqu'à la cascade "fond chaude" départ à pieds du stage (430m dénivelé)

15h30-16h30

Projection vidéo "Vers une communication bienveillante, authentique et respectueuse" par Frère Bienveillance, du village des pruniers (village crée par Tich Nath Hanh)

16h30-17h30

yoga très doux visant des étirements et relaxation guidée.

Delphine AIELLO

JOURNÉE SPÉCIALE KRAV MAGA

L'association de **KMVV**
organise une journée à thème :
samedi 18 avril 2026 de 9h à 12h



Au programme :

- Se défendre avec les objets du quotidien
- Réagir face à une attaque au couteau

Tarif : 15€

Lieux : Salle des fêtes de
Veurey-Voroize

Notre **association de self-défense** vous invite à une **journée d'initiation** ouverte à tous, pour apprendre à vous protéger de manière astucieuse et responsable avec les objets du quotidien.

Au programme : des ateliers pratiques pour transformer les objets du quotidien en outils de défense, des démonstrations accessibles à tous les niveaux, et des conseils pour adopter les bons réflexes en cas de besoin. Que vous soyez débutant ou déjà initié, cette journée est l'occasion d'acquérir des compétences utiles, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Notre objectif ? Vous rendre plus confiant et autonome, en vous montrant comment réagir avec sang-froid et efficacité. Pas besoin de force physique, juste de l'envie.

Rejoignez-nous pour cette expérience enrichissante !

Contact : kmvv.netlify.app - kmvv38113@gmail.com



JOBS D'ÉTÉ À LA MAIRIE : C'EST LE MOMENT DE POSTULER !

Tu es un jeune du village et tu cherches un job pour cet été ? La mairie recrute chaque année !

Pour candidater, envoie ton **CV** et ta **lettre de motivation** à : mairie@veurey.fr

Ouvert aux jeunes de **16 à 18 ans**

5 postes étaient disponibles et sont désormais pourvus

Tu peux toutefois envoyer ta candidature : en cas de désistement, nous te recontacterons, ou ta demande sera prioritaire pour l'année prochaine.

INFOS PRATIQUES

TRI & DÉCHETS

- **Numéro vert**

Collecte, conseils de tri, achat de bac...
Appel et service gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tél. 0 800 500 027
www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets

EAU

- **L'eau potable**

www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable
Tél. du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 au 04 76 86 20 70

- **Les eaux usées**

www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees
Tél. 04 76 59 58 17

SIGNALER UN PROBLÈME

- **Signaler un problème concernant la voirie ou les déchets**

Tél. 0 800 500 027
<https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/signaler-un-probleme/signaler-un-probleme-collecte-et-voirie/>

ÉNERGIE

- **Réduire sa facture**

Suivre vos conso d'énergie au quotidien, connaître les astuces pour les réduire.
www.grenoblealpesmetropole.fr/metroenergies

- **Changer sa cheminée**

Avec la Prime air bois, installez un appareil de chauffage bois plus performant et moins polluant.
www.grenoblealpesmetropole.fr/poeles

LES SERVICES EN LIGNE DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr>



LOGEMENT

Faire une demande de logement social, améliorer son logement, mettre son bien en location ou devenir propriétaire en accession sociale: découvrez les actions de la Métropole.
www.grenoblealpesmetropole.fr/logement

MOBILITÉ

- **Agences M**

Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements...
51 avenue Alsace/Lorraine, Grand'Place
15 boulevard Joseph Vallier, (Grenoble)
431 avenue Ambroise Croizat, (Crolles)

- **Relais TAG du Campus**

Horaires, trafic, abonnements et recharge
442 avenue de la Bibliothèque, (St.Martin-d'Hères)
www.mobilites-m.fr

- **Agences M Vélo+**

Location de vélos courte ou longue durée.
2 agences : parvis gare (Grenoble), campus (St-M-d'Hères)
et autres agences mobiles dans les communes
www.veloplus-m.fr / accueil@metrovelo.fr
09 74 77 73 80

- **Citiz**

Location de voitures en libre-service. Téléchargez l'appli Citiz.
alpes-loire@citiz.fr / www.alpes-loire.citiz.coop
04 76 24 57 25

Espace santé

- Médecins généralistes

Consultations sur RDV tous les jours
et samedi matin si urgences. RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie :

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe :

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

- Cabinet d'infirmières diplômées d'état

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54

LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80

DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

- Infirmière Déléguée en Santé Publique

SOUDY Véronique : 07 55 61 26 28

- Pédicure - Podologue

BARON Harmony

Ouvert tous les jours et sur RDV.

Visite à domicile possible.

RDV au : 04 76 43 88 09 ou 06 07 67 86 57

- Psychologue clinicienne

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur RDV au 07 83 38 10 01

- Diététicienne Nutritionniste

Diplômée d'Etat

GENON-CATALOT Julie

Consultations sur RDV au 07 88 27 24 67

- Orthophonistes

BAKER-WOLFF Hélène

Consultations sur RDV au 06 76 72 36 48

RIEUSSEC Soline

Consultations sur RDV au 06 17 79 58 64

- Orthoptiste

MASSON Camille

Consultations sur RDV au 06 01 95 02 72

- Angiologue

Dr DAFA Oltia

Consultations sur RDV au 04 12 37 99 02 ou sur

Doctolib

Pharmacie de secteur

Pharmacie Polossat, 1229 av. Saint-Jean, Noyarey.

Tél : 04.76.53.91.15

Lundi 14h30 - 19h / samedi : 9h - 12h30

Mardi au vendredi : 8h30 - 12h15 / 14h30 - 19h

Services de garde : www.servigardes.fr

Tél : 08.25.74.20.30

Urgences

- Samu : 15 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Police - Gendarmerie : 17
- Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17
- Pompiers : 18 / SAMU Social : 115
- Centre anti-poison : 04.72.11.69.11
- Enfance maltraitée : 119
- SOS Femme Violence Conjugale : 3919

PERMANENCES CONSEILS

ARCHITECTE CONSEIL

1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00

RDV auprès du secrétariat mairie

AVOCAT CONSEIL

1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30

RDV auprès du secrétariat mairie

MUTUALP SANTÉ

RDV auprès de Mr Falconnet au 06.16.24.92.28

Mail : mutualp-communales@mutualp.fr

LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE

Dangers sur la voirie, problème d'éclairage public ,
dysfonctionnement réseau téléphonique ou tout
autre signalement...Et ceux-ci sont précieux.

Tous les habitants peuvent faire remonter leurs

observations, demandes ou remarques par mail :

<https://www.veureyvorozie.fr/mairie/secretariat/>

Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre
des photos.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PUBLICATION NAISSANCE

Lors d'une naissance, les parents remplissent un

imprimé pour la déclaration à la presse auprès du
service d'état civil du lieu de naissance de l'enfant.

La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document

et en fonction de la volonté des parents nous faisons

paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se
faire recenser au cours du mois de ses 16 ans.

Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa
carte d'identité et le livret de famille des parents.

Médiathèque

- lundi / mardi : 16h30-18h
- mercredi : 13h-18h30 (heure du conte : 17h à 17h45)
- samedi : 10h30-12h

Superette Vival

- Lundi : 10h00- 13h00 / 16h00 - 19h30
- Mardi au vendredi 8h30 - 13h00 / 16h00-19h30
- Samedi : 8h30 - 13h00 / fermé après-midi
- Dimanche : fermé

Le Relais de Poste Commerçant (RPC) fonctionne tous
les jours de la semaine, aux horaires d'ouverture du
magasin jusqu'à 10h45 le matin et de 16h00 à 19h30 A.M

Le Petit Marché

Tous les jeudis dès 17h15, à hauteur de l'arrêt de bus
de la Rive, un traiteur, une fromagère, un primeur
un boulanger/pâtissier et un caviste vous accueillent.